

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018/225

**DATE DE
CONVOCACTION**

Le 19 novembre 2018

OBJET :

**ADHESION DE LA
COMMUNE DE
CHAUMONTEL 0 LA
CENTRALE D'ACHAT
DU SYNDICAL VAL
D'OISE NUMERIQUE**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Madame Betty HUYLEBROECK, Madame Pascale BACQUEVILLE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Madame Evelyne POIGNON pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

EXCUSÉ(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Madame Martine GHENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE

ABSENT(S) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

oooooooooooo

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 26 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique ;

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique ;

Vu la délibération 17-008 du 17 février 2017 du syndicat Val d'Oise Numérique portant création de la Centrale d'Achat du Syndicat ;

Considérant que le déploiement des réseaux de fibre optique sur le territoire de la commune autorise désormais la mise en œuvre de nouveaux services et usages du numérique et accélère la transition digitale de la commune ;

Considérant que la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique porte sur les équipements et services numériques ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 26 novembre 2018

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Considérant que la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique vise, d'une part, à optimiser les prix à l'achat sur des grands volumes, à assurer une qualité de service et, d'autre part, de mettre en commun un savoir-faire et d'instaurer une entraide entre ses différents adhérents en s'appuyant sur l'expertise des services du syndicat Val d'Oise Numérique,

Considérant que la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique :

- passe des marchés publics destinés à ses Adhérents,
- conclut des accords-cadres de fournitures ou de services destinés à ses Adhérents,
- passe des appels à projet destinés à ses Adhérents ou toutes autres procédures de mise en concurrence particulière prévues par des textes spécifiques,
- passe des marchés subséquents destinés à ses Adhérents,
- conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.).

Considérant que l'adhésion de la commune de Chaumontel à la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique présente un intérêt pour bénéficier de la mutualisation des achats d'équipements et services numériques et de l'expertise des services du syndicat ;

Considérant que l'adhésion à la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique, ouverte à l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs valdoisiens, se fait sur la base du volontariat par délibération de la collectivité territoriale ou de l'organisme public concerné ;

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

DECIDE : l'adhésion de la commune de Chaumontel à la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique ;

APPROUVE la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique annexée à la présente délibération ;

APPROUVE la cotisation annuelle fixée à 5% du montant total des achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation ;

AUTORISE le Maire à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,